

Publié le 22/11/2023

Délibération du Conseil municipal

Séance du 21 novembre 2023

Le vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
LIOTON Valérie	à VIGNER Jean-Philippe
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
RETHORE Jacqueline	à CHOUTEAU Edith

Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LIZE Didier, SOURICE Corinne

Convocation adressée le 15 novembre 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 22 novembre 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE2111-03 | Admission en non-valeur

Madame Emilie BOYER, adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 14 novembre 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'admettre en non-valeur la somme de 124,22 €.

VOTE					
En exercice	32		POUR	29	
Présents	25		CONTRE	0	
Pouvoirs	4		ABSTENTION	0	
Pris part au vote	29		TOTAL	29	
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>					

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

